



ARTICLE 2 : PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET DE DÉSINSCRIPTION

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Longs métrages de fiction et films documentaires | du 8 décembre 2021 au 31 janvier 2022

Courts ou moyens métrages de fiction, d'animation et documentaire | du 8 décembre 2021 au 31 janvier 2022

L'inscription d'un film rend tou(te)s les artistes et artisan(e)s éligibles aux Iris de leur catégorie.

Dans le cas où la sortie du film n'est pas encore déterminée, merci de bien vouloir communiquer avec nous.

FRAIS D'INSCRIPTION

LONGS MÉTRAGES DE FICTION (incluant les longs métrages d'animation)	
Films dont les coûts de production sont supérieurs à 2 500 000 \$	700 \$
Films dont les coûts de production sont entre 1 500 000 \$ et 2 500 000 \$	500 \$
Films dont les coûts de production sont entre 500 000 \$ et 1 500 000 \$	300 \$
Films dont les coûts de production sont inférieurs à 500 000 \$	200 \$
FILMS DOCUMENTAIRES	
Films dont les coûts de production sont supérieurs à 500 000 \$	300 \$
Films dont les coûts de production sont inférieurs ou égaux à 500 000 \$	200 \$

COURTS MÉTRAGES	
Court métrage de fiction	50 \$
Court métrage d'animation	50 \$
Court métrage documentaire	50 \$

*Cette contribution monétaire à l'organisation du Gala rend automatiquement éligibles tou(te)s les artistes et les artisan(e)s des catégories existantes pour chaque film inscrit.

**Toute demande d'inscription non accompagnée du paiement sera jugée non admissible et ne sera pas traitée.